



A Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal 1002 Lausanne

Lausanne, le 24 août 2022

Pétition de M. Maxime Meier et consorts « Oui aux 50 km/h la nuit en Ville de Lausanne »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le 11 janvier 2022, M. Maxime Meier déposait au bureau du Conseil communal la pétition citée en titre, datée du 11 janvier 2022 et munie de 840 signatures, demandant à la Municipalité de revenir à la règle des 50 km/h, de jour comme de nuit, le 30 km/h devant rester l'exception et s'appliquer uniquement dans les quartiers résidentiels. La demande a été renvoyée à la Municipalité pour étude et communication le 22 juin 2022.

La Municipalité mène depuis plusieurs années une politique active de lutte contre le bruit que ce soit par l'extension des zones modérées (zones 30 ou zones de rencontre), la pose de revêtement phono-absorbant ou encore le déploiement de mesures spécifiques, simples et efficaces avec l'abaissement de la vitesse de 50 à 30 km/h, pendant la nuit (22h – 6h), sur la majorité des axes principaux de la ville. Les critères d'éligibilité fixés par le Canton ont permis de déterminer les routes qui ont pu bénéficier de la mesure.

Comme mesure d'accompagnement, en plus d'une campagne de communication et de sensibilisation très poussée, la Municipalité a fait poser 60 indicateurs de vitesse à des endroits stratégiques. Ces appareils permettent de sensibiliser les usagères et usagers de la route et les incitent à garder une vitesse adaptée. Ils enregistrent également les vitesses des véhicules, ce qui permet d'effectuer des analyses sur le respect des limitations en vigueur. Le bilan intermédiaire est positif : en novembre 2021 et en janvier 2022, c'est-à-dire quelques mois après l'introduction de la mesure, la vitesse V85¹ moyenne relevée s'établissait entre 35 et 36 km/h, respectant ainsi la valeur cible de 38 Km/h.

¹ La vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des véhicules enregistrés

De plus, les indicateurs de vitesse montrent que seul le 0,6% des véhicules enregistrés (y compris véhicules d'urgence) roulent à plus de 50 Km/h. Cela tend à démontrer l'effet positif de la mesure, notamment sur la baisse des « bruits de pointe » qui perturbent plus fortement le sommeil. La Ville de Lausanne effectue un suivi régulier de ces données, constatant une stabilité dans les chiffres enregistrés, indiquant que, sur la durée, la mesure est respectée.

De nombreuses études ainsi que le test effectué sur les avenues de Vinet et de Beaulieu ont montré que la réduction de vitesse permet de diminuer les nuisances sonores, avec une réduction significative du niveau sonore de l'ordre de 1.9 dB(A) à 2.7 dB(A), soit une réduction par deux du bruit du trafic routier ressenti, et de 80% des bruits de pointe. En termes de santé, il est démontré que « les perturbations du sommeil ont un réel impact négatif sur la santé, puisqu'elles peuvent causer une somnolence diurne, une augmentation du stress et des maladies psychiques telles que la dépression, un risque accru d'obésité, des maladies cardio-vasculaires ou encore des accidents liés à la fatigue »2. Des chercheurs de l'EPFL, du CHUV et des HUG ont mené une étude, publiée dans l'International Journal of Hygiene and Environmental Health, qui « établit un lien entre le lieu de vie des personnes qui souffrent de somnolence diurne et le bruit nocturne causé par les trafics routier et ferroviaire, et révèle l'existence de points noirs particulièrement problématiques en ville de Lausanne »3. Ainsi, l'introduction du 30 km/h de nuit permet de diminuer les « bruits de pointe » qui perturbent souvent le sommeil des Lausannoises et des Lausannois. S'y ajoutent les bénéfices liés l'augmentation de la sécurité routière confirmé par la brochure technique du Bureau de prévention des accidents (BPA) sur les zones 30 ; en cas de collision avec un véhicule, à 30km/h, les chances de survie d'un piéton sont de 90%, à 50km/h ce chiffre passe à 30%.

La Municipalité estime que l'introduction de la limitation à 30 km/h durant la nuit est une mesure proportionnée, vu qu'elle ne concerne que 10% du trafic automobile, qui permet d'améliorer de manière conséquente la qualité de vie des Lausannoises et des Lausannois. Cela est confirmé par de nombreux messages de remerciements qui ont été adressés à l'administration communale de la part de personnes qui résident sur Lausanne. Compte tenu de ces éléments, la Municipalité souhaite maintenir la limitation à 30 km/h entre 22h et 6h.

En vous remerciant de l'attention accordée à la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic Grégoire Junod

MUNICIONAL

Le secrétaire Simon Affolter

² Une étude révèle l'impact du bruit nocturne sur la santé des habitants de Lausanne, communiqué de presse, CHUV, EPFL et HUG, 5,06.2018. https://actu.epfl.ch/news/le-bruit-nocturne-affecte-la-sante-des-lausannois/

3 ibid